



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE DU 28 FEVRIER 2023

Madame la rectrice, mesdames et messieurs les membres du CSA,

En préambule : C'est avec la plus grande émotion que nous avons appris, il y a une semaine, le décès d'une collègue enseignante dans l'exercice de son métier. **L'UNSA Education** apporte son soutien à ses proches ainsi qu'à toute la communauté éducative de l'établissement. Jamais une enseignante ou un enseignant ne devrait perdre la vie dans ces conditions.

La mobilisation contre la réforme des retraites entre dans une nouvelle phase face au refus du gouvernement de revenir sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite, alors que le projet de loi est en discussion au parlement.

Réunies en intersyndicale, les organisations représentatives de l'Éducation nationale, tout comme celles de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, proposent de faire de la date du mardi 7 mars une journée exceptionnelle d'action contre un projet de réforme des retraites aussi injuste qu'injustifié.

La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, permettra aussi de mettre en lumière les enjeux d'égalité femmes-hommes niés dans ce projet de réforme.

L'UNSA Éducation, avec son union interprofessionnelle, **l'UNSA**, appuiera de toutes ses forces pour faire de ces mobilisations une réussite sur tous les territoires, dans l'hexagone comme en outre-mer et dans les établissements français à l'étranger.

Ce gouvernement ne peut rester sourd plus longtemps à l'exaspération des françaises et des français !

A l'heure de la préparation de rentrée, **l'UNSA Éducation** souhaite rappeler ici sa volonté de voir maintenir une politique affirmée d'éducation prioritaire dans les territoires économiquement et socialement défavorisés de notre académie. Cette politique doit se baser sur les besoins réels des territoires et ne doit pas se faire à moyens constants. Des moyens supplémentaires doivent être alloués pour permettre d'assurer une prise en charge continue des élèves dans les écoles et les établissements. Cette politique doit permettre de réduire de façon très significative les effectifs de classe et enfin de mettre en place des modalités de travail différentes ainsi que des activités éducatives, culturelles et sportives. Face aux interrogations et mobilisations actuelles de certaines équipes pédagogiques de notre académie, quelles sont, madame la rectrice, les réponses apportées ?

Nous tenons aussi à réaffirmer notre opposition à la volonté du ministre de supprimer la technologie en sixième. Aujourd'hui, aucun texte ne statue sur cette annonce parue dans les médias, annonce en pleine

contradiction avec d'une part celle qui l'a suivie 15 jours plus tard concernant le plan numérique pour l'École et d'autre part la volonté affichée de renforcer la liaison école-collège. On se dit que notre ministre n'est vraiment pas à une contradiction près !

Concernant l'ordre du jour de cette instance, rappelons, comme le prévoient les LDG ministérielles, que :

- Le traitement des demandes relevant d'une priorité légale doit rester prioritaire.
- L'information individuelle des agents de leur résultat de participation au mouvement est due tout autant que la communication des éléments leur permettant de comprendre cette décision.

Il faut donc cesser de se cacher derrière la fameuse protection des données privées car entre donner le barème pour obtenir un seul poste dans une petite école ou dans une discipline rare et ne rien donner du tout, il y a un équilibre vertueux à trouver. Aussi, **l'UNSA Éducation** demande à ce que de réels éléments d'explications sur le résultat du mouvement soient fournis aux collègues.

De plus, l'administration doit motiver son opposition à l'obtention d'un type de poste ou de fonction.

Au bout de 4 ans, il est impératif que vous compreniez que ce manque de transparence induit une défiance des agents envers leur employeur et va à l'encontre de l'objectif des LDG qui est de favoriser la mobilité des personnels.

Quant au bilan des LDG, nous rappelons que la mobilité ne se limite pas au seul mouvement intra. Nous attendons des informations complémentaires sur les détachements (entrants et sortants) ainsi que sur les postes à profils.

Concernant plus particulièrement les LDG mobilité du premier degré, comme elle l'a déjà affirmée lors des 2 GT, **l'UNSA Éducation** s'oppose à l'harmonisation des barèmes telle qu'elle a été pensée, menée et au final imposée. Cette unification en cours risque de nuire à l'efficacité de la mobilité de tous les personnels.

Enfin, **l'UNSA Éducation** réaffirme sa volonté d'accompagner dans leur mobilité, les personnels administratifs, techniques et sociaux dans le contexte de fortes tensions que nous connaissons.

Pour l'UNSA Éducation,

**Zohra Ouchchane
Sophie Desciaux
Serge Ravel
Jean-Marie Lasserre**